La Lettre de XVI e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Juin 2024
n° 183

« PANEM ET CIRCENSES »

Évènement planétaire s'il en est, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a déjà fait l'objet d'un éditorial dans notre Lettre n° 181 d'octobre 2023. Nous ne parlerons donc que de la joie, la fierté et des améliorations attendues !

D'abord, la flamme olympique, arrivée pour la première fois dans l'histoire des Jeux par la mer ! Tout au long de son parcours, elle sera portée par 10 000 relayeurs en France métropolitaine et traversera ensuite l'Atlantique, l'Océan Indien et le Pacifique à l'occasion du relais des océans pour se rendre dans nos cinq territoires ultramarins : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française et La Réunion.

Les JOP de Paris 2024 suscitent un immense enthousiasme - du 26 juillet au 11 août pour les Olympiques et du 28 août au 8 septembre pour les Paralympiques -, comme l'attestent l'accueil de la flamme dans les territoires ainsi qu'une grande fierté chez les Français et les amateurs de sport du monde entier.

Cet évènement prestigieux, qui revient à Paris pour la première fois depuis 1924, représente une occasion unique de célébrer l'excellence sportive, l'esprit d'équipe et l'unité internationale (même si certaines équipes défileront sous un drapeau neutre). La filière « sport », qui est articulée autour de 130 000 entreprises et 300 000 associations, recouvre 450 000 emplois et pèse près de 3 % du PIB. Près de 15 millions de visiteurs sont attendus, dont 1,5 million venu de l'étranger.

Les supporters sont impatients d'accueillir les athlètes du monde entier et de vibrer au rythme des exploits sportifs. Ce sont plus de 2 000 évènements artistiques – expositions, concerts, spectacles en lien avec le sport labellisés *Olympiade culturelle* – qui vont avoir lieu. Les épreuves se dérouleront dans des sites emblématiques, ajoutant une dimension historique et culturelle à l'évènement.

Paris, grâce aux JOP, va sans doute se positionner comme centre d'expertise mondial en matière d'évènements. Les retombées économiques seront alors démultipliées dans l'industrie de la culture et du divertissement, industrie majoritaire à Paris. L'impact primaire – achat de biens et services pour l'organisation de l'évènement, dépenses des visiteurs, dépenses de construction et de rénovation d'infrastructures – profite à presque 90 % aux entreprises françaises, dont la majorité de TPE - PME. Paris 2024 vise également à être un modèle de durabilité et d'inclusion, promouvant des valeurs essentielles pour le futur des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En somme, Paris 2024 promet d'être un moment inoubliable de joie collective et de fierté partagée, mettant en avant le meilleur du sport et de l'humanité. N'en avons-nous pas grand besoin ?

Luc Domenge
Administrateur de XVI[e] DEMAIN

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Avenue Foch

L'avenue Foch, avenue la plus large de Paris, classée monument historique, nous offre une belle variété d'architectures de grande qualité. Outre l'hôtel Ephrussi de Rothschild, actuelle Ambassade d'Angola, le musée d'Enery et la station de métro Dauphine, tous trois déjà classés, onze immeubles ou hôtels particuliers font partie du PVP (Protection Patrimoniale de la ville de Paris).

N° 1 et n° 2 : les Hôtels des Maréchaux, dessinés en 1853 par Jacques-Ignace Hittorf, ont été achevés par Charles Rohault de Fleury dans un style des plus classique et en totale uniformité avec les 12 bâtiments encerclant l'Arc de triomphe faisant partie du projet du Baron Haussmann.

N° 12 : l'Hôtel de Breteuil, réalisé en 1892 d'après le projet d'Ernest Sanson, est lui aussi d'esprit classique français, avec des formes empruntées aux bâtiments des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Très inspiré du Pavillon de Hanovre (XVIII^{e} siècle), le projet initial prévoyait un avant-corps central en saillie qui a été refusé par la Ville et remplacé par l'actuel ressaut en alignement avec la façade.

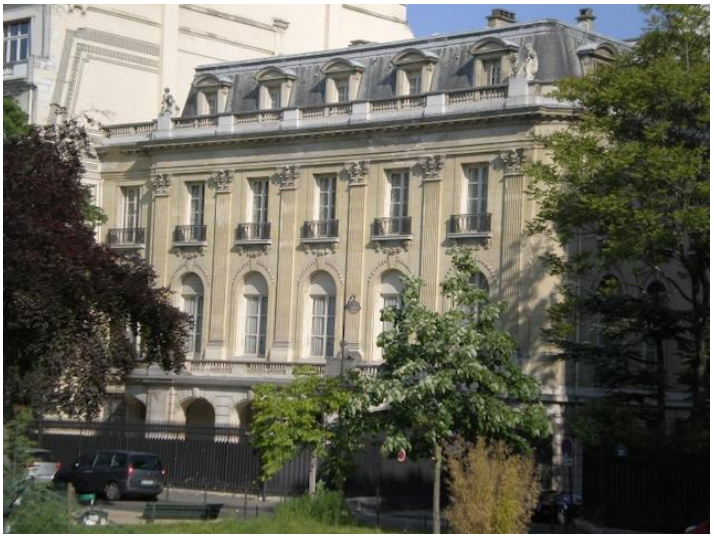

N° 34 : l'Hôtel Blumental-Montmorency *(photo ci-contre)*, dessiné par Henri-Paul Nénot, reste d'architecture classique : le premier étage en retrait d'une terrasse ornée de deux sphinges, la façade décorée de pilastres d'ordre corinthien colossal encadrant des fenêtres cintrées.

N° 35 : immeuble de rapport construit en 1911 par Charles Lefebvre. De style néo-classique, il offre un aspect monumental accentué par ses parements en bossage et ses fenêtres à frontons.

N° 41 : immeuble de rapport construit en 1907 par André Arfvidson, d'une architecture néo XVIII^{e}, il se caractérise par sa loggia du quatrième étage à colonnades, ses encorbellements et ses consoles majestueuses.

N° 53 : Immeuble de rapport de style art déco conçu par Charles Abella en 1939 à la veille de la seconde guerre mondiale. Il est un parfait exemple de compromis entre deux tendances, « les anciens et les modernes » : monumentalité et pierre de taille, sobriété rigoureuse et absence d'ornements.

N° 66 / 68 : hôtel particulier de style néo-renaissance, il est l'œuvre d'Armand Pollet en 1883 *(photo ci-contre)*.

Sa façade particulièrement monumentale s'architecture entre deux paires d'importantes colonnes corinthiennes, épaulées de puissantes consoles. Une large frise ornée de putti et de rinceaux court tout autour du bâtiment. Malheureusement, son escalier extérieur à double révolution a été amputé d'une moitié lors de sa réhabilitation.

LE « PASTILLAGE »

De quoi s'agit-il ?

Le pastillage est un outil administratif qui permet aux communes de réserver certains emplacements (construits ou non construits) en vue de réaliser des logements sociaux. Les propriétaires, en cas de gros travaux ou d'extension, sont tenus d'affecter une partie des surfaces à des logements à loyers modérés. Si les propriétaires refusent, ils peuvent proposer à la commune l'achat de leurs biens au prix du marché et, si celle-ci n'accepte pas, le propriétaire est dégagé de ses obligations de pastillage.

Le conseil de Paris a adopté mi-2023 son premier plan local d'urbanisme (PLU) « bioclimatique » qui doit être adopté de façon définitive avant fin 2024. Le projet de PLU visant à constituer « une ville plus verte et plus solidaire » a identifié une série d'immeubles susceptibles de devenir des logements sociaux. L'objectif de la Mairie est de maintenir les classes populaires dans la capitale en leur offrant des logements à loyers modérés.

Bien que la Mairie ait déjà pratiqué le pastillage, appelé réserve dans le dernier PLU, l'objectif affiché de 40 % de logements sociaux a nécessité l'augmentation du nombre d'immeubles « pastillés » qui, d'une centaine, est passé à environ 1 000 ! Depuis, après de nombreuses discussions avec les propriétaires, le nombre est descendu à 413 à Paris (voir graphique par arrondissement).

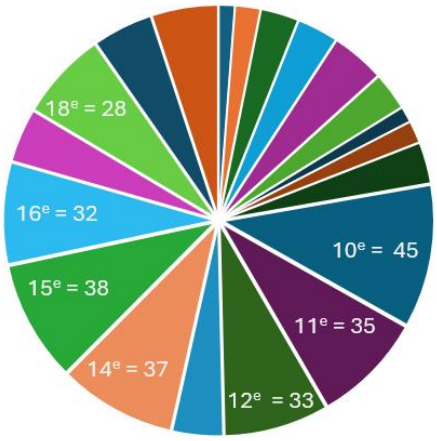

Les propriétaires parlent non sans raison de « *spoliation* », mais la Mairie réfute le terme arguant que les propriétaires bénéficient d'un « droit *de délaissement* ».
L'on peut cependant craindre que l'importante dette de la Mairie ne lui permette pas de racheter ces immeubles !

Une polémique s'est déclenchée car sept établissements catholiques et des paroisses comme Notre-Dame d'Auteuil et la Sainte Jeanne de Chantal ont été *pastillées*.

Dans le 16e arrondissement, 32 immeubles ont été *pastillés* : voir liste ci-dessous

5 rue Auguste-Vacquerie	6 rue du Général Clergerie	11 bis-13 rue de la Source
97 rue Michel Ange	83 rue Jean de La Fontaine	5 rue Oswaldo-Cruz
187 boulevard Murat	3 rue Léon Bonnat	15 rue La Pérouse
46 à 50 rue la Pompe	40 avenue Mozart	9 rue de Lubeck
85 rue du Ranelagh	27 avenue d'Eylau	11 rue de Longchamp
25 bis rue Saint-Didier	23 rue Boissière	82 rue de Longchamp
71 avenue de Versailles	4 rue de Chaillot	146 avenue de Malakoff
11 rue de Musset	27 rue Jean Giraudoux	28-30 rue Raffet
3 rue Gros	8-12 rue George Sand	94-96 boulevard Murat
Caserne Saint Didier 33 bis-35 rue Saint-Didier	24 rue de Musset	Hôpital Sainte Perrine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 2024

Intervention de Jérémy Redler, maire du 16e

Lors de l'Assemblée générale de XVIe DEMAIN, Jérémy Redler a répondu à nos interrogations sur des sujets d'actualité pour notre arrondissement :

1- Centre d'hébergement de l'allée des fortifications

Le doublement de la capacité d'accueil est un vœu qui n'a pas été voté par le Conseil de Paris. On ne peut donc pas s'opposer tant qu'une décision du Conseil de Paris n'est pas prise. Aujourd'hui, on note une difficulté à mobiliser les habitants du 16e.

2- Projet Trocadéro

Après la fermeture de la place pour les Jeux Olympiques à laquelle la mairie du 16e s'est opposée, Anne Hidalgo a un nouveau projet pour l'automne après les JOP qui pourrait lever les réserves exprimées à l'occasion du premier projet par le préfet de police. Anne Hidalgo souhaite organiser un débat à la mairie du 16e. La mairie du 16e restera vigilante sur le nouveau projet.

3- Pistes cyclables

Avenue Paul-Doumer : le Maire estime que le Trocadéro peut être rejoint par une autre voie. Les travaux ont commencé avec l'objectif de supprimer totalement le stationnement. Le Maire a réussi à réduire le nombre de places supprimées à 160 et continue à négocier. Malheureusement, l'abandon du projet est impossible car trop engagé.
Boulevard Murat et rue Michel-Ange : on ne peut que constater que ces deux voies cyclables sont très proches l'une de l'autre et qu'il en existe déjà une boulevard Exelmans situé entre ces deux voies.

4- Piétons : Le Maire rappelle qu'il a demandé à la police municipale de faire respecter par les cyclistes les trottoirs et le code de la route dans son ensemble.

5- Tramway : à ce jour, la prolongation entre la porte Dauphine et le pont du Garigliano n'est pas engagée. La RATP et Île-de-France Mobilité considèrent qu'il n'y a pas un potentiel suffisant d'usagers pour la justifier. Les sondages réalisés par le maire du 16e donnent une répartition 50/50 des souhaits des habitants du quartier. Si le projet devait se réaliser, le tramway passerait par le boulevard Exelmans, entraînant la suppression de centaines de places de stationnement et d'arbres.

6-Police municipale : Le Maire rappelle que, non armée contrairement à celles de nombreuses autres villes, la police municipale dépend de la mairie de Paris.

LA LOI PLM

Ou un maire avec des vrais pouvoirs

Emmanuel Macron souhaite faire modifier par le Parlement la loi « PLM » (Paris, Lyon, Marseille).

Votée en 1982, la loi PLM instaure un statut particulier pour l'élection des maires dans les trois principales villes du pays.

À Paris, chaque arrondissement ou secteur (regroupement d'arrondissement comme Paris Centre comprenant les 1er, 2e, 3e et 4e) vote pour une liste de conseillers, indistinctement de la Ville et de l'arrondissement, selon un scrutin majoritaire à deux tours. Si une liste est majoritaire, elle obtient 50 % des sièges du conseil de l'arrondissement. Le reste est attribué proportionnellement à chaque liste. Les premiers de chaque liste seront conseillers de Paris. Leur nombre est déterminé par le nombre d'habitants de l'arrondissement. Les conseillers de Paris élisent ensuite le maire de Paris. Et, dans chaque arrondissement, les élus du conseil d'arrondissement (conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement) élisent le maire d'arrondissement.

Cette loi avait été votée pour des raisons électorales : il s'agissait d'aider le ministre de l'Intérieur, Gaston Deferre, à se maintenir dans la ville de Marseille.

Un des reproches qui lui est fait est que le découpage en secteur peut conduire à faire élire un maire de la Ville avec moins de voix que son opposant.

Mais le principal problème est surtout que, dans ces trois villes, les maires d'arrondissements n'ont aucun pouvoir.

Leur seul pouvoir réside dans la gestion de services délégués et dans leurs interventions au Conseil de Paris, ainsi que dans le dépôt de vœux dont le vote dépend du même conseil.

Il serait légitime que les maires d'arrondissement aient plus de pouvoirs locaux.

On aimerait à croire que le travail des députés ne se bornera pas à simplifier le mode de scrutin en créant deux votes séparés, un pour les conseillers d'arrondissements et un autre pour ceux de la Ville, mais prendra en considération la forte attente des habitants des arrondissements de voir leur Maire disposer de moyens pour gérer leurs problèmes.

HÉLIPORT DE PARIS

La convention de 1994, par laquelle la ville de Paris mettait à disposition d'Aéroport de Paris l'emprise de l'héliport, expire au 29 décembre 2024.

Une partie significative des terrains d'emprise, de part et d'autre de la piste, sera réutilisée par la ville de Paris pour son projet de rénovation urbaine et sa politique d'extension du parc sportif Suzanne Lenglen et des espaces verts. Ces travaux seront réalisés en 2025, puis en 2027.

Sur cet espace réduit, l'héliport Valérie André sera maintenu en service après le terme de la convention de 1994.

Une activité aéronautique sera maintenue prioritairement au bénéfice des vols régaliens et de service public, mais les vols d'hélicoptères commerciaux et privés resteront autorisés. La base de la sécurité civile demeurera inchangée sur l'héliport.

L'ensemble des autres opérateurs, commerciaux ou privés, actuellement basés sur l'héliport devront se relocaliser.

SITE DES APPRENTIS D'AUTEUIL

L'association XVI^e DEMAIN, dont l'objet est l'environnement et l'urbanisme, est naturellement concernée par ce projet.

NOUS AVONS SOUHAITÉ DONNER LA PAROLE AUX DIFFÉRENTS INTERVENANTS POUR QU'ILS EXPLIQUENT LEUR POSITION.

Nous publierons la présentation des opposants au projet dans notre prochaine lettre.

Ci-dessous, le Projet 40 de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Pourquoi le Projet 40 est-il stratégique pour la fondation ?

C'est au 40 rue Jean de La Fontaine que l'Abbé Roussel, fondateur d'Apprentis d'Auteuil ? a accueilli, il y plus de 155 ans, six premiers enfants. Le site a évolué au fil des ans et nous nous devons aujourd'hui de le transformer pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes et des familles et nous permettre de poursuivre notre mission. Grâce au Projet 40, c'est près de 900 jeunes fragilisés que nous pourrons accompagner chaque année pour les aider à trouver leur place dans la société.

Un choix stratégique de rester au cœur du 16^e

Outre notre attachement au site, Paris est un bassin naturel d'emplois pour les jeunes en apprentissage que nous accueillons. Le 40 rue Jean-de-La-Fontaine est un lieu central et accessible, facilitant le maillage entre les acteurs sociaux, nécessaire à une meilleure prise en charge des jeunes. Par ailleurs, nous répondons aussi à des besoins identifiés dans le 16^e par l'aide sociale à l'enfance de Paris.

Une programmation mixte

Près de la moitié des surfaces du Projet 40 (47 %) seront dédiées aux jeunes et aux familles avec une offre de formation et des dispositifs d'insertion renforcés, un collège inclusif, l'accompagnement des jeunes confiés par la Protection de l'Enfance dans des locaux plus adaptés, un lieu de soutien à la parentalité et une école de formation pour les professionnels. Nous accueillerons ainsi 375 jeunes chaque jour (soit 900 par an), dans des dispositifs de petite taille, privilégiant la proximité éducative. Les surfaces scolaires existantes seront optimisées et redistribuées et le développement de l'apprentissage permettra d'accompagner 3 fois plus de jeunes en alternance dans les locaux.

En complément, le projet comportera des activités tierces : des logements (1/3 des surfaces en résidence services seniors, 1/3 en résidence de co-living et 1/3 en logements sociaux, familiaux et étudiants), des surfaces de bureaux, de co-working et d'entreprenariat. L'objectif n'est pas de juxtaposer ces activités à celles de la fondation mais de créer des opportunités de rencontres, de lien social et d'engagement entre résidents et voisins, jeunes et salariés, personnes de différentes cultures ou générations. Propriétés de la fondation, ces nouveaux immeubles généreront des loyers qui permettront de financer le projet et, à terme, d'autres actions de la fondation.

L'ensemble constituera un lieu de vie ouvert sur le quartier grâce à de nouveaux espaces partagés avec les riverains ; de larges jardins, un café et une conciergerie solidaires viendront compléter le patrimoine historique et spirituel de la fondation (chapelle, musée, manège, ressourcerie).

Une volonté de transparence et de dialogue

Dès le démarrage du projet, la fondation a initié, fin 2021, une concertation préalable sous l'égide la Commission nationale du débat public. À l'issue de la concertation, le dialogue s'est poursuivi. Au total, plus de 50 rencontres ont été organisées. Les contributions des participants ont permis d'optimiser le projet : réduction du nombre de m^2 (2 700 m^2, -14 % des surfaces construites), évolution du schéma urbain pour préserver au mieux l'ensoleillement et les vues des constructions voisines (réduction des étages, travail sur la forme des volumes, recul des bâtiments…), réflexions sur les modalités d'accès rue Léon-Bonnat et Villa Mozart, ajustement du projet paysager, création d'une zone apaisée dans laquelle le piéton est prioritaire.

Un projet intégré dans le quartier

70 % du bâti existant est préservé et une attention particulière est portée à la qualité architecturale des nouveaux bâtiments : une mixité de matériaux de couleurs claires (briques et béton travaillé pour obtenir des effets inspirés de la pierre), des façades dessinées pour donner une impression d'élancement, des bâtiments « sculptés », en apportant des courbes sur certains et en mettant en retrait les derniers niveaux.

Le paysage est également l'une des composantes majeures du projet, avec une forte augmentation de la végétalisation (+ 50 % de surfaces de pleine terre et + 58 % d'arbres). En remplacement de l'espace actuel, très minéral, nous créons un îlot de fraîcheur, dont les résidents du site mais aussi les habitants du quartier bénéficieront grâce à l'ouverture au public de plus de 7 000 m2 de jardin.

Notre ambition avec le Projet 40 est à la fois de réunir au 40 rue Jean-de-La-Fontaine des solutions concrètes et inédites pour former et accompagner les jeunes et de créer un lieu de vie, ouvert sur le quartier, créateur de synergies et de liens sociaux.

Sophie Landowski
Secrétaire générale Apprentis d'Auteuil

Plus d'informations sur le site www.40.org

BRÈVE DE QUARTIER

Contentieux contre le centre d'hébergement provisoire de l'allée des Fortifications

- 18 mars 2016, permis de construire délivré à titre provisoire par le préfet de région vu l'avis favorable donné par la ministre de l'Environnement Ségolène Royal, mais limité à trois ans.
- 28 décembre 2018, annulation de ce permis car il aurait dû être signé par la maire de Paris.
- 21 septembre 2019, permis accordé pour cinq années, soit jusqu'en juin 2025, avec obligation par la Commission des sites de présenter en 2023 un projet de relocalisation du centre hors du bois de Boulogne et un projet de renaturation du site. Ces deux obligations n'ont pas été remplies pour le moment.
- 22 février 2024, lettre signée par *XVI^e DEMAIN*, la *Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne* et *l'Association des Riverains du Bois de Boulogne* à Marcel Linet, Président de la Commission d'Enquête sur le PLU de Paris, pour lui demander de veiller au bon déclassement de l'allée des Fortifications en espace vert à renaturer.
- 19 mars 2024, lettre signée par Jérémy Redler, maire du 16^e^, à Marc Guillaume, préfet de région, lui demandant de faire respecter les obligations à la charge de la Ville dans le dossier du centre d'hébergement.
- 20 mars 2024, lettre signée par *XVI^e DEMAIN*, la *Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne*, *l'Association des Riverains du Bois de Boulogne* et *Patrimoine-Environnement* à Marc Guillaume Préfet de Région, pour lui demander de faire respecter les obligations mises à la charge de la mairie de Paris et de constater les irrégularités commises par la ville de Paris en tant que préfet chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des collectivités locales.

NB : le quatrième signataire, *Patrimoine-Environnement*, est l'association nationale reconnue d'utilité publique dont Christophe Blanchard-Dignac a été élu président. À ce titre, il est devenu membre de la *Commission supérieure des paysages et des sites* et aussi de la *Commission supérieure de l'architecture et du patrimoine*. Cela lui a permis de déférer ces dossiers à ces deux instances.

TROCADERO - IÉNA

« on ne voit pas ce qui pourrait bloquer »

Ce sont les propos tenus par Anne Hidalgo, maire de Paris, au journal Le Parisien le 14 mars dernier. On sait pourtant combien d'associations de défense du site Trocadéro, Tour Eiffel et Champ-de-Mars ont été hostiles au projet « One Site » initial qui a été allégé en ce qui concerne diverses constructions prévues au pied de la Tour Eiffel. Cependant, l'ancien préfet de police, Didier Lallement, avait bloqué le dossier dans l'attente de modifications qu'il avait demandées au plan de circulation. En effet, le rond-point automobile de la place du Trocadéro devait être remplacé par un arc de cercle pour faire place à un terre-plein engazonné prolongeant l'esplanade du Trocadéro. La place de Varsovie devait être semi-piétonnisée et le pont d'Iéna fermé au trafic automobile, sauf aux bus et véhicules de secours.

Le nouveau préfet de police Laurent Nunez attend toujours des améliorations aux circulations automobiles. En effet, « le projet a été revu et…très peu corrigé » comme le dit Le Parisien. Anne Hidalgo conserve sa ligne directrice qui consiste à piétonniser en partie la place du Trocadéro, la place de Varsovie et le pont d'Iéna « au fort attrait touristique, pour les libérer d'une circulation automobile intense ». Elle veut réaliser un vaste tapis vert englobant le Champ-de-Mars, la Tour Eiffel, la place de Varsovie et la place du Trocadéro. Il s'agit là d'une marotte de notre Maire qui ne pense qu'aux touristes. La Maire oublie qu'elle est avant tout maire de deux millions d'habitants qui ont besoin de circuler, pas uniquement à vélo ou en rollers, mais en automobiles.

La Ville aurait envoyé de nouvelles études de circulation qui montreraient que les reports de trafic de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna vers les ponts de l'Alma et de Bir-Hakeim et le réseau viaire secondaire ne provoqueraient ni saturation, ni congestion ! Que ces choses-là sont dites élégamment, alors que tout le monde sait combien la circulation est déjà tendue sur ces sites. La Mairie n'a pourtant pas osé utiliser son argument favori sur la disparition des voitures à Paris.

Néanmoins, les travaux de voiries se poursuivent selon les vœux de la Mairie pour que les Jeux Olympiques profitent des aménagements décidés par elle. La question subsidiaire est seulement de savoir s'il sera possible de revenir à la situation antérieure à l'issue de ces Jeux. C'est en particulier le vœu émis par la mairie du 16e. Mais on imagine que l'argument du coût des travaux engagés et de ceux qu'il faudrait dépenser pour rétablir la situation, va peser dans la décision…

60 MILLIONS DE PIÉTONS

association qui porte la voix des piétons

La marche à pied est :

- la mobilité quotidienne de tous, y compris pour rejoindre un véhicule ou les transports en commun mode de déplacement peu onéreux ;
- une solution incontournable de la transition écologique ;
- si importante pour la santé de nos enfants et si précieuse pour les personnes âgées.

Et pourtant, la marche à pied et le piéton sont oubliés des politiques publiques :

- elle n'apparait pas en tant que mode de déplacement à part entière dans la plupart des plans de déplacement urbains ou des plans de mobilité d'entreprises ;
- elle est insuffisamment traitée dans les documents d'urbanisme, notamment dans les plans locaux d'urbanisme et dans l'instruction des permis de construire ;
- elle figure à peine dans les programmes de la plupart des municipalités.

Le piéton est souvent perçu comme un obstacle dans les projets de voirie.

L'accessibilité de la voirie est rarement assurée pour les personnes handicapées.

Des trottoirs sont très souvent mal entretenus, parfois déformés, entraînant des chutes, pas assez larges notamment pour les fauteuils roulants ou les poussettes d'enfants, encombrés d'obstacles divers (poteaux, publicité, poubelles, jardinières de fleurs…), avec une impression désagréable qu'ils sont de plus en plus envahis par des terrasses de café débordantes, des voitures en stationnement et, plus récemment, des vélos, des motos et maintenant des trottinettes.

Des cheminements piétons discontinus, le trottoir disparaissant, notamment dans les zones péri-urbaines ou sont inexistants dans les villages pour aller prendre le bus scolaire, des cheminements rallongés par la coupure de grandes routes ou de chemins de fer en l'absence de passerelles, des cheminements détournés par des chantiers ou simplement des immenses carrefours giratoires.

Un sentiment d'insécurité, principalement pour traverser les routes où les passages piétons ne respectent pas les règles de l'art de l'aménagement, ou simplement pour marcher paisiblement la nuit, faute d'éclairage des trottoirs.

Que réclame 60 Millions de Piétons en priorité ?

La prise en compte des déplacements à pied dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

La suppression des discontinuités des cheminements piétons et des effets de coupures dus aux grandes infrastructures (routes, voies ferrées et fluviales).

La sanctuarisation des trottoirs bannissant le stationnement et la circulation des quatre et deux-roues, y compris les vélos et les trottinettes.

Le « **confort des trottoirs** » : sans obstacles type poubelles ou extension de terrasse au profit d'assises, largeur suffisante pour se croiser, revêtement adhérent et uni, ...

La prévention des accidents piétons par l'audit de sécurité des passages piétons, l'amélioration de l'éclairage des trottoirs, l'apaisement du trafic par la création de vraies zones de rencontres.

La nomination de référents PIÉTON dans les quartiers ayant pour mission de développer une culture piétonne, d'être à l'écoute des plaintes des piétons et de les traiter, de solliciter des audits de sécurité des aménagements piétons à venir ou existants.

Des « **Plan Piétons** » obligatoires, intégrés dans les plans de mobilité.

Pourquoi rejoindre 60 Millions de Piétons ?

Des résultats ont été obtenus, mais il reste beaucoup à faire, et seule la voix de milliers d'adhérents parviendra, par différentes voies d'expression, à faire prendre en considération par les pouvoirs publics notre revendication de ce droit élémentaire qu'est la sécurité.

Vous êtes piétons et avez l'impression d'être livrés à vous-mêmes dans les rues. Vous êtes habitants, touristes, salariés, commerçants, … Vous marchez dans les villes et les villages pour faire vos courses, aller chez le médecin, prendre le bus, récupérer votre véhicule, par obligation ou simplement par plaisir de flâner ou de faire les vitrines.

Vous êtes sensibles aux intérêts que nous défendons et aux actions que nous menons afin de libérer les trottoirs d'embûches de toutes sortes : automobiles, motos, scooters, vélos, trottinettes électriques, panneaux publicitaires amovibles, terrasses envahissantes, jardinières de fleurs, potelets, horodateurs, poubelles…

Alors, nous vous invitons à rejoindre notre association en adhérant et/ou lui faire un don sur le site pietons.org.

Claude Birenbaum
Président de 60 Millions de Piétons
Président de La Plateforme
Vice-Président de la Fédération Patrimoine Environnement

RÉENCHANTER LES CHAMPS-ÉLYSÉES

Tout est parti d'un constat : la plus belle avenue du monde n'était plus aimée. Triste et sale, elle était délaissée par les Parisiens.

Les 180 adhérents du Comité des Champs-Élysées et leurs partenaires ont décidé de réagir. En 2018, ils ont confié à Philippe Chiambaretta, fondateur de l'agence PCA-Stream, une mission de réflexion que la mairie de Paris a acceptée pour « réenchanter les Champs-Élysées ».

Ce lundi 27 mai, le Comité a dévoilé les résultats de cette étude lancée il y a cinq ans, et qui a mobilisé 183 experts et 30 bureaux d'étude. Elle propose tout au long de 1 800 pages, 150 améliorations prenant en compte les dimensions écologiques, technologiques, économiques et numériques.

Si les Champs-Élysées ont bénéficié d'un relooking pour les JOP, le projet à l'ambition d'offrir aux Parisiens une véritable transformation de cette avenue.

Le nombre de voies de circulation dédiées aux voitures passerait de 6 à 4, avec une double piste cyclable et surtout un élargissement des trottoirs pour les piétons. Le mobilier urbain et l'esthétique des terrasses seraient repensés ainsi que l'éclairage. Sans compter l'amélioration du cadre végétal proposant de nouvelles plantations d'arbres et la renaturation des sols bétonnés.

Mais cette ambition a un coût : 250 M€ !

La question du financement est donc primordiale pour que ce projet avance. Le Comité souligne la nécessité de trouver un nouveau modèle de gouvernance impliquant le public et le privé, soit les acteurs économiques, la ville de Paris, la région et l'État.

Espérons que cette proposition trouvera un écho, car l'avenue des Champs-Élysées, qui relie sur deux kilomètres la place de la Concorde à l'Arc de Triomphe, est un symbole de la nation.

Association XVIe DEMAIN
Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr
Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS
Cotisation annuelle adhérent : 25 €
Responsable de la publication : Suzanne Babey
Rédaction : Suzanne Babey, Isabelle Brun, Luc Domenge,
François Douady, Claude Muyard, Alain de Neufville et Philippe Porté
Crédits photos : Agence PCA-Stream, Arena -JOP
Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris